



AVIS

# Avis sur le compte administratif pour 2019

JUILLET 2020



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

L'examen annuel du compte administratif de la Région est pour le CESER, au-delà de l'obligation légale prévue par les textes, l'occasion de se prononcer sur les réalisations effectives de la Région.

Ce constat permet de restituer l'état d'avancement du programme qu'avait annoncé l'Exécutif régional en début d'exercice budgétaire.

C'est pour le CESER une étape importante, les différentes composantes de l'assemblée étant en effet très attachées aux réalités vécues sur les territoires. S'il est tout d'abord du devoir du CESER de rendre lisibles les résultats de l'activité de la Région tels que retracés avec une pédagogie grandissante, il a à cœur de fournir une analyse favorisant la mise en perspective des résultats, précieux indicateurs de la santé financière et des marges de manœuvre de la collectivité.

Au regard du Compte administratif 2019, la commission « Budget - Finances » a dégagé, au nom du CESER, différents enseignements :

- une grande qualité de la présentation du document
- des indicateurs comptables favorables en terme d'épargne et d'endettement
- un attachement réitéré du CESER à l'évaluation des politiques publiques, seule à même de définir l'effet levier des interventions, en dépassant les considérations comptables.

Nous espérons que l'examen ainsi porté par notre assemblée consultative permettra l'élaboration de documents budgétaires toujours plus efficaces au regard des projets de la collectivité.

**Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes**

AVIS

2020-02



**Président de la commission**

M. Bernard LAURENT



# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>Le budget réalisé en 2019 : principales caractéristiques.....</b>	<b>7</b>
<b>Les recettes réelles constatées en 2019 sont globalement stables .....</b>	<b>7</b>
▶ En fonctionnement : 3 205 M€ (+ 72 M€ soit + 2,3 %).....	7
▶ En investissement hors emprunt : 288 M€ (+ 5M€ soit + 1,7 %).....	8
▶ L'emprunt mobilisé : 175 M€.....	8
<b>Les dépenses réalisées en 2019 .....</b>	<b>8</b>
▶ Des dépenses de fonctionnement en stabilité quasi absolue à près de 2,5 milliards d'euros.....	8
▶ La poursuite de la progression des crédits de paiement d'investissement.....	8
<b>Les observations du CESER.....</b>	<b>10</b>
<b>Une grande qualité de présentation du document. ....</b>	<b>10</b>
<b>Une efficacité des dépenses réalisées qui demeure à évaluer.....</b>	<b>11</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>12</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>13</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>19</b>
<b>Déclaration des groupes.....</b>	<b>20</b>
<b>Résultats des votes .....</b>	<b>23</b>
<b>Contacts .....</b>	<b>30</b>



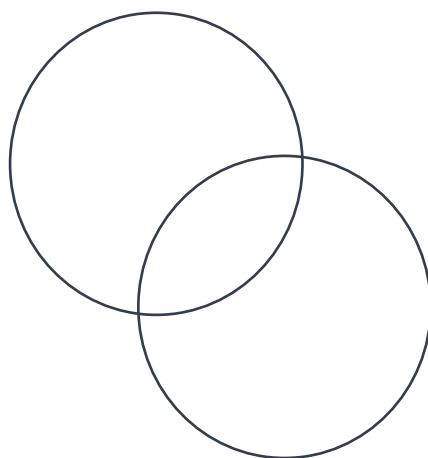
# Introduction

En données brutes, si on intègre les fonds FEADER gérés par la Région au titre d'une écriture comptable de 401 M€ neutralisés en recettes et dépenses d'investissement, le budget réalisé en mouvements réels 2019 représente 4 110 M€ en dépenses, 4 069 M€ en recettes, et fait apparaître un solde de clôture reporté de 34 M€

Des effets de périmètre à neutraliser pour permettre des comparaisons.

Ces données brutes sont toujours délicates à comparer d'un exercice à l'autre, en raison à la fois des irrégularités des montants encaissés des fonds européens et de changements permanents de périmètre. D'où les retraitements opérés par l'Exécutif régional dans la présentation du compte administratif.

En 2017, un changement considérable de périmètre avait eu lieu pour intégrer une enveloppe de 465 M€ de Feader et le transfert de compétences en matière de transports scolaires (500 M€ en recettes et dépenses). En 2018, le périmètre est à nouveau ajusté (+78 M€ pour assurer l'exercice de la compétence transports scolaires et interurbains lors de son passage en année pleine). Puis en 2019, ce sont à nouveau 29 M€ qui doivent être retranchés pour conserver un périmètre constant : cette enveloppe intègre surtout une évolution des fonds européens (+10,5 M€) et une modification du régime fiscal de TVA applicable aux contrats de crédit-bail pour les achats de rames ferroviaires (16,2 M€).





## Le budget réalisé en 2019 : principales caractéristiques

---

---

### Les recettes réelles constatées en 2019 sont globalement stables

Elles progressent de 2 % en fonctionnement et en investissement.

► **En fonctionnement :**  
**3 205 M€ (+ 72 M€ soit + 2,3 %)**

Cette évolution combine des hausses et des baisses.

#### A la hausse + 120 M€

Des hausses d'encaissement notables sont constatées pour les impôts économiques : CVAE (+ 70 M€ soit + 7 %) et fraction de TVA qui a remplacé la DGF depuis 2018 (+13M€ de 2018 à 2019). Ceci traduit une certaine reprise de l'activité en 2019 et aussi la volatilité de la recette de CVAE. Par ailleurs, outre l'ajustement de périmètre déjà évoqué pour le régime fiscal des contrats de crédit-bail (+ 16,2 M€), on relève une récupération de trop versé au Sytral de + 18 M€.

#### A la baisse -48M€

Un encaissement des cartes grises est minoré de 35 M€, en raison d'un décalage et d'un report sur l'exercice 2020, enregistré dans le budget supplémentaire. Un tel report avait déjà été constaté de 2017 à 2018.

Un décalage d'encaissement est également observé pour la TICPE.

Une exonération d'IFER Télécom entraîne une baisse de l'ordre de 3 M€.

Enfin, les dotations de l'Etat pour compensations fiscales sont réduites à nouveau (-5,4M€) comme c'est le cas depuis 2016 :

## ► En investissement hors emprunt : 288 M€ (+ 5M€ soit + 1,7 %)

L'évolution se neutralise globalement entre

- la réduction décidée fin 2018 par la Région de ramener à son plancher le tarif de la TICPE Grenelle (- 15,9 M€ soit - 19 %) pour accompagner l'Etat dans son choix de réduire la taxe sur les carburants
- la progression du FCTVA par suite de l'effort accru d'investissement de la Région maître d'ouvrage de 2017 à 2018 (+14 M€ soit + 30 %)

## ► L'emprunt mobilisé : 175 M€

Pour l'exercice 2019, la tension recettes /dépenses d'investissement est comparable à celle de 2018 et conduit la Région à mobiliser 10 emprunts pour un montant de 175 M€, sur le marché du financement obligataire.

## Les dépenses réalisées en 2019

### ► Des dépenses de fonctionnement en stabilité quasi absolue à près de 2,5 milliards d'euros

Hormis les dernières évolutions de périmètre de 2018 à 2019 déjà évoquées (+ 29 M€ pour fiscalité sur les contrats de crédit-bail du matériel roulant ou pour fonds européens), les évolutions sont marginales.

Certaines progressions sur les transports (+11 M€), dont notamment le Léman express, les services généraux (+ 7M€) ou l'apprentissage (+6M€) sont compensés par de légères réductions d'enveloppe sur les lycées (-8M€), l'action économique (-2,8M€) ou des opérations financières (-2,8M€).

Sur cette enveloppe de 2,5 milliards d'euros de crédits de fonctionnement, une large part relève en fait d'« investissements d'avenir » non quantifiés dont certains (ex formation continue) ont fait l'objet de réductions drastiques depuis 2015.

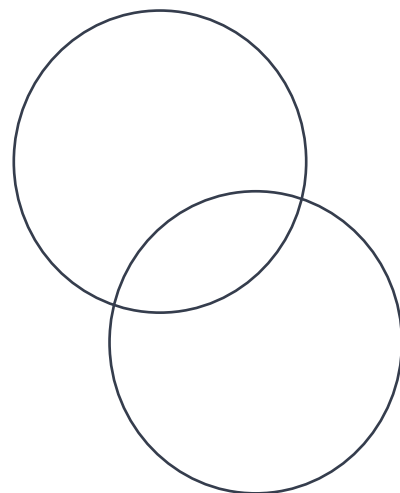
### ► La poursuite de la progression des crédits de paiement d'investissement

A périmètre constant hors Feader et dette, ce sont 135 M€ de crédits d'investissement supplémentaires qui ont été mandatés en 2019 par rapport à 2018 (1 086 M€ contre 951 M€). Cette augmentation intervient pour la 4<sup>ème</sup> reprise depuis 2015 après celles de 2016 (+37M€), 2017 (+ 55M€) et 2018 (+140M€); ces données ne retenant pas pour 2016 l'enveloppe de 82 M€ inscrite pour refinancer par emprunt un crédit-bail inscrit en section de fonctionnement.

Il convient de mettre à part les fonds européens dont la Région assure la gestion en recettes et dépenses en l'intégrant dans ses comptes mais de manière neutre par rapport à son effort propre.

Pour les autres crédits de paiement d'investissement, les principaux efforts concernent :

- L'aménagement des territoires + 20 M€ et le numérique (+ 5 M€)
- Les lycées + 22,5 M€
- Le sport (+ 15M€) et le patrimoine ((+5M€)
- La rénovation de CFA + 17,4 M€
- L'action économique + 17 M€ à travers une progression notamment de 86 % de l'enveloppe des crédits agricoles (aides d'urgences après catastrophes climatiques et exploitations)
- Les transports + 10,5 M€







## Une grande qualité de présentation du document

Le CESER a depuis longtemps recommandé une lisibilité des documents budgétaires, dans le souci d'une compréhension par le citoyen contribuable. La transparence de l'information budgétaire et comptable constitue un gage de bon fonctionnement de la démocratie.

Le document soumis au CESER répond à cette préoccupation de lisibilité. Comme pour l'exercice 2018, plusieurs graphiques permettent de situer les réalisations budgétaires 2019 dans la dynamique engagée depuis le début de la mandature. De même, un bilan de la gestion pluriannuelle est présenté avec l'évolution du stock d'autorisations d'engagement et d'autorisations de programme. La gestion de la dette est comme par le passé décrite de manière fort détaillée.

Surtout, répondant à une demande récurrente du CESER, l'Exécutif régional présente pour chaque grand poste de dépenses les enveloppes mandatées avec un commentaire succinct mais pédagogique.

Enfin, suivant les recommandations de 2019 de la Cour des comptes sur la gestion des collectivités territoriales, le Compte administratif présente les engagements comptables hors bilan à l'égard de tiers. Néanmoins, pour enrichir le document, et hors toute obligation légale, il serait judicieux de le compléter par une synthèse des engagements politiques pris en matière de dépenses, à travers les délibérations de principe ou les accords contractuels pluriannuels. Ceci dans le souci de mettre en lumière les marges de manœuvre budgétaires.



## Les observations du CESER

---

---

## Une efficacité des dépenses réalisées qui demeure à évaluer

*Le CESER prend acte d'un affichage flatteur des ratios comptables de la Région Auvergne-Rhône-Alpes...*

### ► Un taux élevé d'épargne brute

Il est relevé au niveau de 2010 (24%) après une réduction de 8 points en 2015. Ceci est la conséquence, à périmètre constant, de la réduction de 300 M€ des dépenses de fonctionnement entre 2015 et 2019 (passant de 2 121 M€ à 1 817 M€ en quatre exercices) et de la réinjection de 370 M€ vers les dépenses d'investissement durant la même période (l'enveloppe d'investissement passant de 716 M€ à 1 086 M€ toujours à périmètre constant).

A noter que le rapport de 2019 de la Cour des comptes avait permis de positionner Auvergne-Rhône-Alpes dans le palmarès comptable des Régions. Elle observait ainsi des évolutions comparables :

- En Ile de France et dans les Hauts de France, pour le profil de la courbe des dépenses de fonctionnement
- En Bretagne pour l'épargne nette
- En Nouvelle Aquitaine et en Bretagne pour la progression des dépenses d'investissement

### ► Un ratio de désendettement satisfaisant

Le ratio de désendettement qui atteignait 3,9 ans en 2010 s'était dégradé à un niveau assez préoccupant de 6,6 ans fin 2015. Il retrouve en 2019 une valeur de 3,5 ans, satisfaisante pour dégager une marge de manœuvre budgétaire qui a satisfait les agences de notation et a ainsi permis à la Région de bénéficier de bonus sur ses conditions de crédit.

*...mais il renouvelle combien on doit réserver toute appréciation sur des interventions sans évaluation de leur effet levier et sans dépasser la seule logique comptable.*

Le CESER a déjà souligné :

- L'inadaptation, surtout pour une Région, de la distinction entre sections de fonctionnement et d'investissement. Une Région doit sélectionner en priorité les « investissements d'avenir », parfois voire souvent inscrits en section de fonctionnement. Elle doit au contraire abandonner tout saupoudrage de pure opportunité ou hors compétence, sauf situation d'urgence climatique, sanitaire,...
- L'impossibilité d'apprécier l'opportunité d'un effort accru en faveur d'une politique ou d'une action sans pouvoir la mesurer sur une échelle graduée en respectant des critères sociaux, économiques et environnementaux affichés clairement : cette échelle se répartissant entre

opportunité sans effet levier et anticipation des besoins des générations futures.

Le CESER prend bonne note de l'intention nouvelle exprimée par l'Exécutif pour renouer avec une démarche d'évaluation pratiquée avant 2015 à la satisfaction du CESER et en concertation avec lui, mais suspendue depuis lors.

Il sera attentif à sa mise en œuvre ; ceci d'autant plus que la loi NOTRe prévoit la contribution du CESER à cette démarche.

Plus globalement, il appelle de ses vœux l'ensemble des collectivités publiques à se placer dans une logique d'effet levier avec une démarche d'évaluation, comme l'a prévu la LOLF de 2001, en vain selon le rapporteur de cette loi lui-même Alain LAMBERT. Les agences de notation devraient également intégrer cette notion et dépasser leur logique seulement comptable qui ne permet guère en réalité d'éclairer les choix.

Par ailleurs, le CESER regrette le manque de visibilité dans le compte administratif sur la consommation des fonds européens.

Enfin, il déplore que pour le 2<sup>ème</sup> exercice consécutif, l'Etat ne respecte pas son engagement (dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022) d'enrayer la baisse de ses concours en contrepartie des contrats de maîtrise des dépenses locales de fonctionnement.



## Conclusion

Le compte administratif 2019 fait ressortir un effort budgétaire réalisé de l'ordre de 4,1 milliards d'euros, y compris des fonds européens dont la Région est l'autorité de gestion. Hors fonds européens et hors effet de changement de périmètre, l'enveloppe est globalement stable (+ 2%) par rapport à 2018 et atteint 3,7 milliards d'euros.

A la lecture d'un document de grande qualité pédagogique, le CESER prend acte de ratios de gestion flatteurs en termes d'épargne brute et de ratio de désendettement. Mais il rappelle l'importance de dépasser toute logique comptable et toute césure artificielle entre les sections d'investissement et de fonctionnement. Il importe d'apprécier l'efficacité des politiques dans une logique d'effet levier et de réponse aux besoins des citoyens. Ceci implique une véritable démarche d'évaluation.



## Annexe 1

### Tableau 1 : Evolution du budget de 2015 à 2019

En M€	Réalisé CA 2015 Agrégé deux Régions	Réalisé CA 2016	Réalisé CA 2017	Réalisé CA 2018	Réalisé CA 2019	Evolution CA 2019/CA 2018
<b>Recettes</b>						
Fonctionnement	2 539 *	2 504	3 039,0	3 133,0	3 205	+ 72 + 2,3 %
Investissement hors emprunt	238 *	266	261,0	283,0	288 hors FEADER (1)	+ 5 + 1,7 %
Emprunts mobilisés	210	286	0	170,0	175	+ 5 + 3 %
<b>Total recettes</b>	<b>2 986</b>	<b>3 057</b>	<b>3 300,0</b>	<b>3 586,0</b>	<b>3 668 hors FEADER (1)</b>	<b>+ 82 + 2,3 %</b>
<b>Dépenses</b>						
Fonctionnement	2 121	1 990	2 376,0	2 417,0	2 445	+ 28 + 1,1 %
(fonctionnement périmètre constant)		(1 971)	(1 860)	(1 805,0)	(1 804)	(- 1)
Investissement hors dette	716	868	1 274,0**	1 266,0	1 487(y compris FEADER) (1)	+ 221 + 17,4 %
(investissement hors FEADER)		(835)	(808)	(951,0)	(1 086) hors FEADER (1) et hors dette	(+ 135) (+ 14,2 %)
Remboursement capital dette	150	159	161,0	174,0	178	+ 4 + 2,3 %
<b>Total dépenses</b>	<b>2 987</b>	<b>3 017</b>	<b>3 811,0**</b>	<b>3 857,0</b>	<b>4 110</b>	<b>+ 253 + 6,5 %</b>
(total dépenses hors FEADER)			(3 346,0)	(3 542,0)	(3 709) hors FEADER (1)	(+ 4,7 %)
Solde de clôture reporté	37,8	76,9	31,0	75,0	34	=

\* avec inscription de la part modulable TICPE loi Grenelle 65 M€ en recettes d'investissement comme demandé par le CESER et non plus en recettes de fonctionnement  
 \*\* en intégrant la progression du FEADER de 703 M€ prévue en DM à hauteur de 703 M€ et réalisé à 465 M€ - inscription même si ces fonds ne font que transiter par le budget régional

(1) FEADER = 401 M€ en 2019

Elaboration CESER

## Tableau 2 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de fonctionnement de 2015 à 2019

Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2015			2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018
	Auvergne	Rhône-Alpes	Total					
940 Impositions directes (péréquation CVAE)	-	13,00	13,00	7,0	7,1	7,7	9,3	+1,6
943 Opérations financières	19,40	62,00	81,40	69,3	64,2	59,0	56,2	-2,8
944 Fonctionnement groupes d'élus	0,35	1,80	2,15	1,6	1,7	1,7	1,6	-0,1
930 Services généraux	30,50	131,60	162,10	149,1	146,5	148,4	155,5	+7,1
931 Formation professionnelle et apprentissage	111,20	465,60	576,80	532,1	470,2	427,0	420,7	-6,3
932 Enseignement	85,30	365,60	450,90	449	444,3	447,0	439	-8,0
933 Culture sport et loisirs	10,00	49,50	59,50	55,6	54,6	56,8	57,8	+1,0
934 Santé et action sociale	8,70	4,60	13,20	11,7	3,0	2,5	3,2	+0,7
935 Aménagement des territoires	12,70	27,60	40,30	29,6	17,9	13,7	13,0	-0,7
936 Gestion des fonds européens	0,09	0,60	0,70	12,6	9,3	15,3	25,7	+10,4
937 Environnement	4,40	17,90	22,30	20,9	21,7	22,3	22,2	-0,1
938 Transports	107,30	476,60	583,90	554,7	1 050,9	1130,0	1157,6	+27,6
939 Action économique	20,40	93,50	113,90	96,7	84,2	85,8	83,0	-2,8
<b>Total CF</b>	<b>410,50</b>	<b>1 710,00</b>	<b>2 121,00</b>	<b>1 990,0</b>	<b>2 376,0</b>	<b>2 417,0</b>	<b>2 444,1</b>	<b>+27,1</b>
<b>Total CF hors fonds européens et effets de périmètre</b>			<b>2 107,0</b>	<b>1 971,0</b>	<b>1 860,0</b>	<b>1 805,0</b>	<b>1 804,0</b>	<b>-1,0</b>

Elaboration CESER

**Tableau 3 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de paiement d'investissement hors dette de 2015 à 2019**

Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2015			2016	2017	2018	2019	Evolution 2019-2018
	Auvergne	Rhône-Alpes	Total					
900 Services généraux	15,10	13,80	28,90	27,80	9,00	9,8	17,7	+7,9
901 Formation professionnelle et apprentissage	6,30	12,30	18,60	15,20	23,70	18,2	35,6	+17,4
902 Enseignement	50,80	211,60	262,40	261,60	254,00	334,14	356,7	+22,5
903 Culture sport et loisirs	3,20	19,30	22,50	17,00	18,00	24,1	42,0	+17,9
904 Santé et action sociale	0,01	1,60	1,60	1,60	3,60	6,34	8,3	+2,0
905 Aménagement des territoires	35,60	68,30	109,90	108,50	85,50	123,7	148,3	+24,6
906 Gestion des fonds européens	-	5,10	5,10	52,20	485,80	344,7*	444,0	+99,3
907 Environnement	2,50	16,10	18,60	11,00	13,50	19,6	21,3	+1,7
908 Transports	25,60	109,60	135,20	268,10	181,70	198,1	208,6	+10,5
909 Action économique	31,50	87,00	118,50	104,40	199,30	186,9	203,8	+16,9
<b>Total CP</b>	<b>170,80</b>	<b>544,80</b>	<b>716,00</b>	<b>867,60</b>	<b>1273,50</b>	<b>1265,8</b>	<b>1 486,6</b>	<b>+220,8</b>
<b>Total CP hors FEADER</b>			<b>716,00</b>	<b>835,00</b>	<b>808,00</b>	<b>951,1</b>	<b>1 086,6</b>	<b>+134,5</b>

Elaboration CESER

\* Dont FEADER 314,7 M€

**Tableau 4 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de fonctionnement et en crédits de paiement d'investissement de 2015 à 2019 - Politiques d'intervention**

Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2015			2016	Evolution 2016/2015	2017	Evolution 2017/2016	2018	2019	Evolution 2019/2018
	Auvergne	Rhône- Alpes	Total							
Services généraux	45,60	145,4	191,0	176,9	-14,1	155,5	-21,5	158,2	191,1	+32,9
Formation professionnelle et apprentissage	117,5	477,9	595,4	547,3	-48,1	493,9	-56,8	445,2	456,3	+11,1
Enseignement	136,1	577,2	713,3	710,6	-2,7	698,3	-12,3	781,1	796,0	+14,9
Culture sport et loisirs	13,2	511,8	525,0	72,6	-9,4	72,6	-	80,9	99,8	+18,9
Santé et action sociale	8,71	6,2	14,9	13,3	-1,5	6,6	-6,7	8,84	11,5	+2,66
Aménagement des territoires	48,3	95,9	144,2	138,1	-6,1	103,4	-34,7	137,4	161,3	+23,9
Gestion des fonds européens	0,09	5,7	5,79	64,8	+58,1	495,1	+429,7	360,0	469,7	+109,7
Environnement	6,90	34,0	40,9	31,9	-9,0	35,2	+3,3	41,9	43,5	+1,6
Transports	132,9	586,2	719,1	822,8	+103,8	1232,6	+409,6	1328,1	1366,2	+38,1
Action économique	51,9	180,5	232,4	201,1	-31,3	283,5	+82,4	272,7	286,8	+14,1
<b>Total CF + CP</b>	<b>581,3</b>	<b>2 254,8</b>	<b>2836,1</b>	<b>2857,6</b>	<b>+20,8</b>	<b>3649,5</b>	<b>+791,9</b>	<b>3682,8</b>	<b>3 930,7</b>	<b>+247,9</b>

Elaboration CESER





## CONTRIBUTEURS

### ► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget – Finances » (collège 2)

### ► Laurent CARUANA

1<sup>er</sup> vice-président – Référent de la commission

### ► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

## Collège

# 1\*

- BERTHE Christian (CCIR)
- BRUNET Christian (U2P)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- DUPLAIN Jocelyne (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- JOUVANCEAU Pascale (U2P)
- LASSALLE Valérie (FNTR)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- RENIE Stanislas (CCIR)

## Collège

# 2\*

- BARRAT Jean (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUICHARD Karine (CGT)
- HOURS Eric (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)

## Collège

# 3\*

- BOUABDALLAH Khaled (Universités)
- BROUSSAS Paulette (CIDFF)
- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- LAC Jean-Pierre (Lyon Place financière)

\* **Collège 1 :** Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2 :** Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3 :** Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4 :** Personnalités qualifiées



## CONTRIBUTEURS

### Collège

# 1\*

- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)

### Collège

# 2\*

- MYC Michel (UNSA)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- ROUSSY Delphine (CFDT)
- VRAY Annick (CFDT)

### Collège

# 3\*

- MEKKEDEM Nassim (FAGE)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)
- PESCHIER Rémi (CRT)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

### Remerciements

**BLANC Etienne**, 1er vice-président délégué aux finances, à l'administration générale, aux économies budgétaires et aux politiques transfrontalières du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**BAILBE Philippe**, Directeur général des services du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**PERNAUDET Sébastien**, Directeur général adjoint du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**SIMON Claire**, Directrice de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**BONNEVILLE Agnès**, Directrice adjointe en charge du budget de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

---

## ► INTERVENTION DE Pascale JOUVANCEAU, Au nom du collège 1

Les dépenses représentent 4 110 M€  
Les recettes représentent 4069 M€  
Clôture reportée de 34 M€

Les comparaisons de périmètres sont toujours difficiles à faire et demandent à être retraitées notamment suivant les versements les versements FEADER et le suivi de l'exécution.  
La CAF est favorable aux investissements et risques futurs.  
Une analyse par territoire serait pertinente.

Les dépenses d'investissements régionales représentent 1 086 M€  
La capacité d'autofinancement de la région Auvergne-Rhône-Alpes a dépassé la capacité de la région Ile de France.  
La Région met en place un plan de relance de 6 Millions d'Euros.

Rôle de La Région :  
C'est l'acteur principal de l'investissement,  
Pourtant les Régions sont les plus impactées par les pertes de recettes.

Plan de relance en 4 axes :  
1-Plan d'investissement immédiat.  
2-Préférence régionale et économie de proximité.  
3-Conservier et relocaliser les emplois.  
4-Economie verte et numérique.

Sauf expressions individuelles, le Collège 1 votera cet avis.

---

## ► INTERVENTION DE Jean-Marc GUILHOT, Au nom de la CFDT, l'UNSA et la CFTC

Ce Compte administratif affiche une meilleure lisibilité et une ligne stratégique intéressante, mais aussi des postures dogmatiques et auto-promotionnelles récurrentes. Dans ce contexte, l'avis du CESER qui nous est proposé présente une analyse qui nous semble fine et argumentée.

Des améliorations formelles et une ligne stratégique intéressante...

Ces améliorations sont justement saluées par le projet d'avis. Il ne reste plus à la région qu'à s'engager maintenant sur la voix d'une présentation analytique des comptes qui, en complément du minimum légal imposé aux régions par le plan comptable M71, donnerait une vision panoramique de l'effort budgétaire régional.

Rappelons aussi que, depuis 2015 en Rhône-Alpes, le fait que plus aucun vice-président du Conseil régional ne vienne expliquer au CESER le budget consacré à leur politique lors de l'établissement du budget primitif ne facilite pas la tâche de la société civile organisée.

Saluons également l'affirmation par l'Exécutif régional de sa ligne stratégique, qui consiste à faire de la région une collectivité d'investissement, la capacité d'autofinancement, qui atteint 24 %, étant de ce point de vue intéressante. Il en va différemment de l'affichage des 300 M€ de réduction des dépenses de fonctionnement depuis le début du mandat, qui relève d'un dogme rigoriste devenu quelque peu anachronique depuis que la crise sanitaire a montré il y a 3 mois la nécessité de puissantes dépenses d'intervention.

#### ... mais des postures dogmatiques et auto-promotionnelles récurrentes...

Ces postures conduisent l'Exécutif régional à diverses pratiques discutables. Il en va ainsi notamment de ses rapports avec des acteurs tels que les associations ou les autres collectivités territoriales : demander aux autres collectivités d'instruire les dossiers (exemple des Contrats Ambition Région) a pour effet mécanique de baisser les dépenses de fonctionnement de la région. Mais cette pratique semble assez contraire à une saine démarche de mutualisation d'ingénierie, qui permettrait globalement de réaliser des économies budgétaires, toutes collectivités publiques confondues.

La sur-communication sur la baisse des dépenses de fonctionnement a bel et bien une réalité financière concrète. On mesure de fait l'ampleur des coupes sur les chapitres budgétaires sacrifiés par la région et il faut remercier la commission 10, et particulièrement son chargé d'étude, pour tenir à jour les compteurs. On voit ainsi dans le tableau 4, en annexe II du projet d'avis, que le chapitre Formation professionnelle a été amputé depuis 2016 de 139 M€. La formation perd donc presque un quart de ses moyens, la santé et l'action sociale en perdent 23 % et l'environnement reste à un niveau faible de 43 M€ alors que l'urgence à agir s'accroît chaque année.

Un mot sur le stock d'autorisations de programme qui ne cesse d'augmenter : + 600 M€ en 2019 et + 1,3 Md€ ces deux dernières années. L'effet d'annonce sur les investissements peine visiblement à se traduire budgétairement...

Enfin, pour nous, ce projet d'avis de la commission 10 est pertinent, appuyé sur une analyse fine et argumentée.

La préconisation suggérant de donner un état des engagements comptables hors bilan nous semble naturelle, de même que celle appelant à la prudence dans le jugement : s'auto-féliciter chaque année sans s'engager dans une réelle démarche d'évaluation des politiques mises en œuvre est assez osé.

Reste pour finir un point qui reste de façon rédhibitoire en suspens : celui de la consommation des fonds structurels, certaines informations faisant état de sommes substantielles non encore engagées en Auvergne-Rhône-Alpes au titre du programme opérationnel 2014-2020 et pour lesquelles nous attendons toujours des réponses.

Vous l'aurez compris, et pour toutes les raisons rappelées ici, la CFDT, l'UNSA et la CFTC voteront positivement ce projet d'avis pertinent et sérieux.

---

## ► INTERVENTION D'Antoine FATIGA, Au nom de la CGT, FSU et Solidaires

Nous nous retrouvons donc, pour l'examen du compte administratif 2019. Cet exercice peut sembler vain, au sortir de la crise sanitaire, dont les conséquences humaines, sociales, économiques seront dramatiques, où la tentation de faire reprendre l'économie de toute urgence en oubliant l'urgence climatique, l'urgence sociale est forte, et où nous nous souhaitons tous nous projeter sur l'avenir.

Toutefois, un regard dans le rétroviseur est toujours instructif. Je vous épargnerai la litanie des chiffres et des données techniques, que d'autres feront très bien, pour nous concentrer sur

quelques enseignements que nous pouvons tirer de ce bilan, notamment pour le plan de relance :

Passer la lecture de l'exercice d'auto congratulation récurrent, ce qui nous frappe en premier lieu c'est une pensée uniquement comptable et descriptive, la gestion en bon père de famille étant l'alpha et l'oméga de la politique, sans tenir compte des effets de ces politiques. L'absence de critères d'attribution des subventions empêche toute lisibilité des interventions de la région, au risque de financements de pure opportunité.

Nous revenons également sur le dogme de la réduction des dépenses de fonctionnement au profit des dépenses d'investissement, laquelle a contribué à fragiliser les services publics, les associations. Privilégier les murs, le matériel, le béton et le bitume au détriment de la présence humaine se paie cher, avec pour exemple les associations de défense des droits des femmes où la prévention et l'accompagnement sur la durée sont essentiels.

Pour finir, pendant le confinement, des mesures politiques ont été mises en œuvre, de façon rapide et efficace : des solutions d'hébergement ont été trouvés pour les personnes à la rue, des familles ont été mises à l'abri, des aides d'urgence également pour les femmes et les enfants en danger. La preuve a été faite qu'avec une volonté politique, c'est possible. Nous avons une forte crainte maintenant que l'urgence est passée et des milliards déversés sur l'économie, que les plus pauvres, les travailleurs paient le prix de cette crise par une diminution des budgets sociaux sans compter l'augmentation des demandeurs d'emploi avec en prime la réforme de l'assurance chômage qui se profile à l'horizon.

Nous voterons l'avis.

---

## ■ INTERVENTION D'Yvon CONDAMIN, Au nom du Collège 3-4

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Mon intervention au nom des collèges 3 et 4 concerne l'avis sur le Compte administratif et celui sur le Budget supplémentaire 2020.

Le collège 3-4 s'associe pleinement aux explications et commentaires contenus dans les avis qui nous ont été soumis.

La poursuite de l'amélioration de l'épargne brute et de la décroissance de la dette nous apparaissent effectivement comme des facteurs de nature à favoriser la capacité d'investissement et le rôle de "stratège" de la Région.

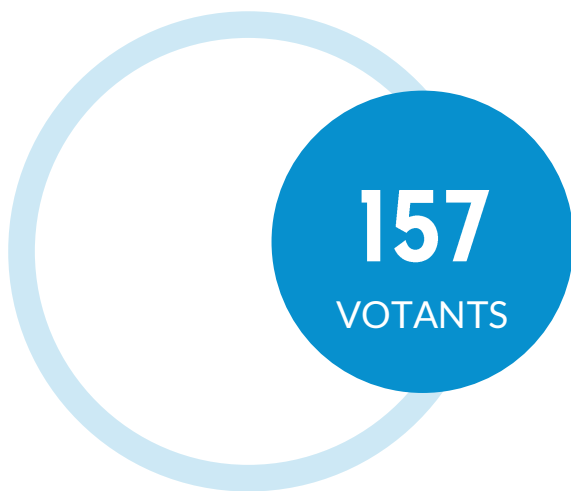
Nous souhaitons cependant souligner 3 points spécifiquement :

- La crise sanitaire que nous traversons va accentuer les fractures sociales dans notre Région et nous souhaiterions que les capacités financières importantes qui ont pu être dégagées ces dernières années soient plus massivement encore engagées dans le soutien à tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale ;
- Une attention particulière doit être portée aux populations et aux territoires les plus fragiles : les soutiens devraient prendre des formes diverses, y compris en financement de fonctionnement des associations qui sont engagées dans la lutte contre l'exclusion : une petite ligne figure dans le plan de relance régionale ; elle devrait être considérablement amplifiée pour être à la hauteur du défi qui est devant nous.
- Enfin le collège 3-4 souhaite que le travail d'analyse "par secteurs" entrepris par la Commission 10 se poursuive : en cherchant à identifier et à consolider les interventions financières de toutes les collectivités publiques sur les dits secteurs on a une chance que les actions publiques se coordonnent et soient optimisées : cette approche sera plus nécessaire encore, tant les finances de toutes ces collectivités vont être mises à mal.

Le collège 3 4, sauf expressions individuelles, votera favorablement l'avis du CESER.

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 7 juillet 2020



**154** ONT VOTE POUR

**0** ONT VOTE CONTRE

**3** SE SONT ABSTENUS

**0** N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles	X			
		DUPLAIN Jocelyne	X			
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		Non désigné(e)				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée	X			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	X			
		Non désigné				
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		DESPRET Françoise				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth				
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre				
Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X				
	CLEMENT Florence					



Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre				
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric				
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc				
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain				
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc				
		THOMASSON Pascale	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
		LEROY Jérémy	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean				
		ROUX Annie				
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges				
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	CHAVOT Christophe				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda	X			
		BERAUD Catherine	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
	SALA Chantal	X				
	TOURNEUX Stéphane	X				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BOLF Edith	X			
		DUPUIS Steve	X			
		FASOLA Blanche	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LOZAT Jean-Luc			X	
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François		X				
NINNI Agnès	X					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X					
ROUSSY Delphine	X					
SIVARDIERE Patrick	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		VRAY Annick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		RUCKA Agathe	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
<b>3</b>	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	VIALLE Alain				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	GEINDRE Catherine				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA I Auvergne et le CREA I Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean				
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		BOUABDALLAH Khaled	X			
		DUMASY Lise				
		MEZUREUX Nathalie	X			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		ZAYET Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie			X	
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte	X			
		MEKEDDEM Nassim	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		ROSENBERG Armand				
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	NUIRY Jean-Bernard	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		GRATALOUP Sylvain	X			
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel				
		PATAT Salomé				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien			X	
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie		X				
GUIEAU Willy		X				
VERDIER Jean-Louis		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe	X			

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## AVIS

La Région a réalisé 4,1 milliards d'euros de dépenses en 2019. L'évolution à périmètre constant est stable d'un exercice à l'autre. Conjoncture économique favorable à l'encaissement des recettes, stabilité des dépenses de fonctionnement, progression de l'investissement, mobilisation de l'emprunt à un niveau assez élevé sont des marqueurs de cet exercice 2019.

Le document de l'Exécutif régional, dont le CESER salue la qualité de présentation, montre qu'après un point bas en 2015 les indicateurs d'épargne brute et de désendettement ont retrouvé les niveaux de 2010. Pour autant, le CESER considère que c'est à l'aune d'évaluations des politiques, vivement attendues, et non pas de la seule analyse comptable que doivent être qualifiées ces politiques quant à leur effet levier au service de l'avenir des générations futures.

COMPTE ADMINISTRATIF | BUDGET REGIONAL | FINANCES LOCALES | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123 rf

[ceser.auvergnerrhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerrhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20